

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 22 février 2022

Les douaniers dijonnais saisissent près de 500 kg d'herbe de cannabis

Les sachets de drogue étaient dissimulés dans des caquettes de fruits

Le 18 février 2022, les agents de la brigade des douanes de Dijon sélectionnent pour un contrôle un ensemble routier frigorifique sur l'A6. Le chauffeur roumain déclare transporter 24 palettes d'oranges et 2 palettes de citrons entre l'Espagne et la Pologne.

L'équipe maître-chien spécialisé dans la détection des produits stupéfiants fait un passage dans la remorque : le chien OLI effectue alors un marquage actif au fond de celle-ci.

Les douaniers décident de procéder au déchargement du camion. Ils constatent de nombreuses traces de putréfaction sur les fruits transportés.

À la 9ème rangée de palettes, ils découvrent sous une caquette supérieure d'oranges, une palette entière contenant des sachets thermosoudés au milieu des fruits. L'ouverture des sachets permet de constater la présence d'herbe de cannabis.

Au total, les douaniers découvrent 448 sachets contenant 498,85 kg d'herbe de cannabis pour une valeur à la revente approchant les 5 millions d'euros.

Placé en retenue douanière, le prévenu a été remis à la brigade de recherche de la gendarmerie de Beaune.

Jugé en comparution immédiate, il a été condamné le 22 février à 4 ans de prison ferme et à une amende douanière de plus de 4,9 millions d'euros.

Depuis le début de l'année, les douaniers bourguignons ont déjà saisi 929 kg de cannabis.

Pour rappel, près de 75 tonnes de cannabis ont été saisies en France par les douaniers en 2021 (soit +24 % par rapport à 2020).

Ces excellents résultats illustrent l'importance des saisies de stupéfiants réalisées par la Douane.